

**CONFÉRENCE DE PRESSE
BIODIVERSITE DANS LE CANTON DE BERNE**

**Oberösch,
12 octobre 2011**

*Allocution de
Monsieur le conseiller d'État Andreas Rickenbacher,
directeur de l'économie publique du canton de Berne*



**BILAN INTERMEDIAIRE DU PROGRAMM D'ACTION
RENFORCEMENT DE LA BIODIVERSITE DANS LE CANTON DE BERNE**

Mesdames, Messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue à la conférence de presse qui se tient aujourd'hui à Oberösch et vous remercie de l'intérêt que vous portez à la biodiversité. J'adresse également mes plus chaleureux remerciements à Stefan Luder pour son accueil sur son exploitation.

La biodiversité est un sujet au cœur de l'actualité. Suite à l'Année internationale de la biodiversité en 2010 et à la Conférence sur la biodiversité tenue à Nagoya en octobre 2010, le Conseil fédéral a mis en consultation la « Stratégie Biodiversité Suisse » le 16 septembre 2011, et souhaite ainsi fixer des objectifs ambitieux au niveau national. Le canton de Berne est déjà actif dans ce domaine, vu qu'il a été le premier en 2008 à lancer un programme d'action sur la biodiversité. Nous vous avons invités aujourd'hui dans l'exploitation de la famille Luder pour pouvoir présenter un bilan intermédiaire clair et axé sur la pratique de ce programme.

La présentation d'aujourd'hui se déroulera comme suit :

- Dans un premier temps, nous vous proposerons un aperçu de l'état de la politique de biodiversité dans le canton de Berne et au niveau fédéral au moyen de trois courts exposés.
- Nous vous présenterons dans un second temps le lien étroit entre agriculture et biodiversité à l'aide d'exemples concrets que nous observerons sur le terrain.

J'aborderai trois thèmes dans mon exposé : la signification de la biodiversité, la nécessité d'agir dans divers domaines et le bilan intermédiaire du programme d'action Renforcement de la biodiversité dans le canton de Berne. Daniel Fasching, chef du domaine Compensation écologique et contrats du Service de la promotion de la nature, exposera ensuite les succès des projets de mise en réseau dans le canton de Berne. Pour terminer, Monsieur Luder présentera rapidement son exploitation et nous fera part de sa détermination à s'engager pour la biodiversité. Nous irons ensuite visiter ensemble cette exploitation.

Signification de la biodiversité

Je voudrais tout d'abord rappeler une fois encore ce qu'est exactement la biodiversité, ou diversité biologique: il s'agit d'une base de la vie importante pour nous tous. Elle est constituée de trois éléments:

- diversité des biotopes,
- diversité des espèces et
- diversité génétique au sein des espèces.

Des services écosystémiques fondamentaux naissent de la combinaison de ces trois éléments. La diversité biologique présente une utilité économique à bien des égards. Par exemple, les ressources génétiques utilisées pour la fabrication de nouveaux médicaments apportent une contribution directe à l'industrie pharmaceutique. Les services écosystémiques ont eux aussi une utilité économique, même si cela est moins évident puisque cette dernière est indirecte. C'est par exemple le cas de l'offre naturelle en eau potable, des paysages naturels et cultivés de qualité pour le tourisme et de la protection contre les dangers naturels. Ces quelques exemples montrent déjà pourquoi nous devons nous aussi dans le canton de Berne maintenir et renforcer la biodiversité, pour l'environnement et pour l'économie. C'est pour cette raison que notre canton a été le premier à lancer dès mi-2008 le programme d'action Renforcement de la biodiversité. Je vais vous présenter rapidement ce que nous avons réalisé au cours de ces trois dernières années.

Programme d'action Renforcement de la biodiversité dans le canton de Berne

Le programme d'action s'articule autour de trois objectifs principaux:

- le renforcement de la biodiversité dans les terres cultivées, notamment en plaine,
- l'amélioration de la mise en réseau des surfaces de compensation écologique dans les terres cultivées avec la forêt,
- le renforcement de la biodiversité en forêt.



Renforcement de la biodiversité dans les terres cultivées, notamment en plaine

En 2008, nous nous étions fixé comme objectif de doubler la part de surfaces de compensation écologique de haute qualité parmi les surfaces agricoles utiles en plaine, pour passer de 3,3 à 6,6 pour cent en huit ans. Plusieurs mesures ont été prises à cette fin.

- L'augmentation des contributions OQE afin d'utiliser pleinement les moyens d'incitation de la Confédération.
- L'augmentation des contributions à la conservation des terrains secs et des zones humides.
- La mise en œuvre du programme Emeraude favorisant la diversité des espèces.
- La présentation du projet « Amélioration de la qualité des surfaces de compensation écologique » à la Confédération. Ce projet devait examiner les mesures permettant d'adapter en temps utile les surfaces de compensation écologique aux exigences de qualité de l'ordonnance sur la qualité écologique. Malheureusement, l'OFAG a refusé ce projet. Nous attendons que la Politique agricole 2014-2017 remédie à cette situation.



Les trois premières mesures ont déjà permis des progrès significatifs:

- Depuis 2008, la part des surfaces écologiques de qualité a augmenté de 30 pour cent.
- Grâce à l'augmentation des contributions à la protection de la nature pour les terrains secs et zones humides importants au niveau régional et national, la part des biotopes protégés par contrat s'élève actuellement à 85 pour cent dans le canton, ce qui représente près de 10 000 hectares. Le partenariat entre agriculture et protection de la nature est donc couronné de succès.
- Avec le soutien du canton, le premier projet pilote suisse de mise en œuvre du programme Emeraude a vu le jour en Haute-Argovie. La phase de valorisation de 6 ans a débuté en mai 2009. La plupart des objectifs du projet global devraient vraisemblablement être atteints d'ici 2014.

Amélioration de la mise en réseau des surfaces de compensation écologique dans les terres cultivées avec la forêt

Comme je l'ai dit, le deuxième objectif principal est l'amélioration de la mise en réseau des surfaces de compensation écologique dans les terres cultivées avec la forêt. Deux mesures supplémentaires ont été prises en 2008 :

- Renforcement de l'entretien des lisières de forêt,
- Politique ciblée et coordonnée pour les pâturages boisés.

Le bilan de l'avancement de la mise en œuvre est mitigé:

- Les objectifs quantitatifs en matière de gestion et d'entretien des lisières de forêt seront vraisemblablement atteints. Les bases de travail nécessaires ont été créées et le personnel forestier bénéficie de formation continue comme prévu.

- Le développement de plans de gestion intégrée des pâturages boisés du Jura a pris du retard au départ. La circulaire « 5.5/1 Contributions pour l'établissement de bases de planification et de planifications dans le cadre de la convention-programme Economie forestière » du 1^{er} septembre 2010 a ensuite déclenché un sursaut de motivation et cette mesure est de nouveau en bonne voie. La progression de la surface de pâturages boisés est toutefois nettement plus faible que prévu.

Renforcement de la biodiversité en forêt

Trois mesures ont été prises en vue d'atteindre le troisième objectif, le renforcement de la biodiversité en forêt:

- Création de 1050 hectares de réserves forestières,
- Création de 50 hectares d'îlots de vieux bois et de bois mort,
- Promotion des espèces prioritaires au niveau national.

Voici la situation actuelle:

- 611 hectares de réserves forestières ont déjà été créés. D'une superficie de 477 hectares, le projet de grande réserve forestière du Diemtigtal est sur le point d'aboutir, si bien que les objectifs fixés par cette mesure pourront vraisemblablement être atteints comme prévu.
- L'objectif de créer 50 hectares d'îlots de vieux bois et de bois mort est d'ores et déjà dépassé puisqu'on en compte aujourd'hui 62 hectares.
- Quant à la promotion ciblée des espèces prioritaires au niveau national, le bilan est mitigé. Il est évident que l'objectif d'entretien des biotopes dans les réserves partielles est loin d'être atteint. L'objectif de promotion de certaines espèces d'arbres est en revanche largement dépassé.

Les progrès réalisés dans le domaine de la biodiversité en forêt sont donc plutôt satisfaisants.

Si nous faisons à présent un **bilan intermédiaire** des avancées réalisées pour atteindre ces trois objectifs principaux, il est évident que nous avons considérablement progressé. Nous avons très bien avancé, mais il reste encore beaucoup à faire. L'amélioration de la formation initiale et continue des agriculteurs en matière de compensation écologique nous laisse espérer que cette évolution positive va se poursuivre. Le niveau d'information des propriétaires de forêts est lui aussi bien meilleur aujourd'hui qu'au moment du lancement du programme d'action il y a trois ans.

Certaines indications laissent toutefois entrevoir des obstacles qui pourraient entraver cette dynamique positive. En effet, dans le cadre de la péréquation financière (RPT), la Confédération diminue nettement sa contribution à la protection de la nature dans le canton de Berne. De plus, il a été constaté au cours des contrôles de résultats qu'une partie des surfaces de compensation écologique et des biotopes ne répondait pas encore ou plus à la qualité imposée, malgré une indemnisation appropriée et une offre de perfectionnement adéquate. Dans ce cas, l'argent est versé pour l'écosystème et la protection de la nature sans contrepartie. Cela doit changer à l'avenir. Nous y travaillons.



Bilan:

Pour conclure, je voudrais souligner que le programme d'action « Renforcement de la biodiversité dans le canton de Berne » lancé en 2008 est sur la bonne voie. Le maintien et la promotion de la biodiversité ne relèvent pas uniquement d'une nécessité écologique; ils représentent aussi pour nous tous un bénéfice économique considérable. Bien souvent, ce dernier ne peut se chiffrer en francs ou en centimes; les exemples cités en introduction, tels que la fabrication de médicaments ou la protection contre les dangers naturels parlent d'eux-mêmes.

Il reste encore de nombreux défis à relever afin de pouvoir tirer un bilan final positif du programme d'action « Renforcement de la biodiversité dans le canton de Berne » en 2016. Nous pouvons gérer certaines choses nous-mêmes. Mais en matière de biodiversité et de politique agricole, le canton de Berne est loin d'être autonome. La plupart des instructions et des ressources viennent de la Confédération. Nous attendons de cette dernière qu'elle ne se limite pas à fixer des objectifs ambitieux, mais qu'elle agisse aussi de manière concrète: pour appliquer la stratégie sur la biodiversité, elle doit mettre à disposition les ressources financières et humaines nécessaires à la réalisation de ces objectifs. C'est seulement ainsi que nous pourrons préserver durablement la biodiversité dans le canton de Berne.



Monsieur Daniel Fasching, directeur du domaine Compensation écologique et contrats du Service de la promotion de la nature, va maintenant vous présenter les succès des projets de mise en réseau dans le canton de Berne. Il expliquera aussi rapidement dans quelle mesure le programme d'action cantonal « Renforcement de la biodiversité » correspond aux stratégies et objectifs nationaux et internationaux.

Je vous remercie de votre attention.